CTL « EMPLOIS » du 18 janvier et du 28 janvier (re convocation)

Ces CTL se sont tenus en visio conférence
étaient présents le 18 les représentants de la direction, les organisations syndicales :
Solidaire, FO, CFTC, UNSA
CGT : boycott
le 28 : FO, UNSA, CFTC

les points à l'ordre du jour :

1. Evolution des emplois 2022
2. Recrutement d'un gardien concierge à Béthune
3. impact sur les missions du PRS de la généralisation du BGA de MEDOC

l'UNSA a lu la liminaire suivante :

L'Equipe de l'UNSA 62 vous présente ses vœux en cette année 2022.

En ce début d'année les agents de la DGFIP du Pas de Calais s'échangent leurs vœux et ne reçoivent de l'administration qu'une sinistre réalité : l'annonce de suppressions d'emploi encore et encore ….Les années se suivent et malheureusement se ressemblent : crise sanitaire et suppression d'emploi.
La direction nous a communiqué un document de plusieurs pages qui tente de nous expliquer comment il faut diminuer les effectifs, mais qui ne nous explique pas le pourquoi de cette suppression ! Il lui faut bien tenter de justifier l'injustifiable, peut importe le vocabulaire employé . Les agents n'ont-ils pas assez payé avec le NRP qu'il leur faille supporter de nouvelles suppressions d'emplois !
En effet, le tour de passe passe d'intégration des postes du pôle CSP à distance dans le calcul des suppressions d'emploi ne changera rien aux difficultés que rencontreront les agents concernés par ces suppressions d'emploi ! Les manques d'effectifs se feront sentir…

les évolutions des emplois diffèrent suivant le corps :
-24 C -21B -4 A et création de 2 A+
est-ce bien logique ? Quelle est la pertinence de péréniser la masse salariale la plus élevée ?

Que penser des SGC, à peine créés, ils supportent des vacances d'emploi ex :Béthune : -3C, Lens : -1C et déjà on y supprime des emplois ! :-2 B et - 4C (Henin-B : -1C, Lens : -1C, Arras : -1C, St Omer : -1C, Béthune : -1B, Bruay : -1B)
Est-ce là la finalité des SGC ? Créer des viviers de suppressions d'emploi ? A peine créés, pas encore rodés que déjà ils paient leur tribut

Les transferts DGDDI ?
Quelles taches nous seront transférées ? Y a-t-il des douaniers volontaires pour nous rejoindre ? Si tel n'est pas le cas, on va ajouter des charges de travail aux services mais auront-ils la capacité d'y faire face ? Il semble que ces questions importent peu à notre Direction !

Les services de contrôle sont aussi impactés : les PCE de Boulogne et Bruay perdent chacun un agent B, l'antenne PCE de Calais perd 1 A, que devons nous en penser ? Va-t-on vers un système où les entreprises honnêtes seront taxées et les autres seront assurées d'une certaine tranquillité ?

Avec les remous du COVID, la tempête du NRP, un peu de calme aurait été le bienvenu, laisser le temps aux équipes de se poser, aux agents de trouver leurs marques ne serait-ce qu'avec le télétravail ; c'était déjà suffisant !
Nous ne discuterons pas de la localisation des suppressions d'emploi, cela est du seul ressort de la direction .

L'UNSA s'oppose et s'opposera toujours aux suppressions d'emplois injustifiés,
Nous espérons, et exprimons le vœu que la situation personnelle des agents, de tous grades, sera mieux prise en compte à l'avenir, mieux considérée, et qu'une véritable reconnaissance de leur engagement dans nos missions, leur implication et leur sens du service public, seront enfin reconnus au-delà des vains mots prononcés ou écrits mais sans aucune concrétisation, le lendemain du nouvel an ou en période de crise.
Nous espérons beaucoup plus que des remerciements dits sans conviction ni réelle volonté de concrétiser, pas plus que des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient !
Nous attendons une légitime reconnaissance traduite concrètement au-delà de vains mots qui n'illusionnent plus aucun agent !

Représentativité UNSA au CTL : Mme Degrave ayant démissionné de son mandat de suppléante, elle est remplacée par Octave Laude (présent sur la liste électorale de 2018)

Lors de la 2eme convocation,
la direction a amené les modifications suivantes :

à la demande des deux chefs de service concernés, la suppression d'un B prévue sur le SGC de Béthune est transférée sur le SGC de Saint-Omer. En contrepartie, la suppression d'un C prévue sur le SGC de Saint-Omer est transférée sur le SGC de Béthune.

- le recalibrage opéré récemment par la Direction générale concernant le SNE de Roanne entraîne pour notre direction la réduction d'une suppression d'un cadre B dont le nombre de suppression passe de 21 à 20. Compte tenu de sa situation très particulière, il a été décidé d'en faire bénéficier le SIP de Bruay la Buissière.

Evolution des emplois 2022

La DGFIP perd 1600 emplois , ce qui est dans la moyenne des 5 années précédentes
(2017 :-1630, 2018 :-1600, 2019 :-2130, 2020 :-1500, 2021 :-1800)

les documents fournis par l'administration reprennent un vocabulaire adapté :
rénovation de la méthode de localisation des suppressions d'emploi
les reprises d'emploi fléchés – les renforts et les redéploiements
la contribution proportionnelle
les correctifs :
correctif charges et enjeux
correctif « environnemental »
correctif opérationnel
la réallocation de vacance
Bref, tout un langage a été adapté pour arriver à ces suppressions d'emploi

Cet exercice reprend les transferts des emplois dans le cadre du NRP

<u>Evolution départementale des emplois :</u>
la déclinaison locale de MAGERFIP est la suivante :

Reprise des emplois fléchés par la DG , redéploiement et transferts/renforts (1)	18,5 (1)
Contribution proportionnelle	-30,3
Correctif de charges	-13,5
Correctif environnemental	-5,5
Corretif opérationnel	+4
Corretif de réallocation de la vacance	+5
TOTAL	**-20**
Marge de la DDG (2)	+4
Evolution nette du TAGERFIP	**-16**

(1) Reprises d'emplois fléchées et mesures de périmètres – redéploiement et transferts/renforts :
- reprise d'un emploi dans la cadre des transferts de la mission SPL de la Trésorerie de Laventie vers la Trésorerie d'Hazebrouck et de la mission hospitalière de l'hôpital de la Bassée à la trésorerie hospitalière de Lens (solde des ETP transférés) ;
- transfert entrant DGDDI de 7 emplois ;
- reprise de 12 emplois au titre de la fermeture du CPSR d'Arras ;
- reprise d'un emploi et demi au titre du prélèvement SIE et de la contribution aux antennes SIE, aux centres de contact des professionnels et aux pôles nationaux de la fiscalité professionnelle ;
- reprise d'un emploi SNE ;
- création de 30 emplois au titre de la création du pôle CSP à distance ;
- reprise de 2 emplois au titre de la contribution à la modernisation des process – PCE.
(2) Minoration de 4 suppressions d'emplois obtenue de la Délégation

EVOLUTION DES EMPLOIS **B** ET **C** :

Emplois **B**

PLF 2022	-20
Création du PNDC	+18
Évolution des emplois	-2

Emplois **C**

PLF 2022	-27
Marge de la DDG	+3
Création du PNDC	+1
Evolution des emplois	-23

info UNSA :
ces projets font état de transfert d'emplois provenant des Douanes
L'UNSA ayant des sections dans toutes les directions du Ministère, nous nous sommes informés auprès de nos collègues douaniers de ce qu'il en est :
il y a un accord entre la douane et la DGFIP ouvrant des possibilités de transfert avec garanties au plus tard au 1er septembre de chaque année,
volume des transferts : entre 700 et 1000 emplois, entre 2022 et 2024
les volontaires pour 2022 au niveau national : 11 ou 12 demandes, ils auront une prime + la garantie de maintien de salaire ; ça n'attire pas les foules...

les taches transférées peuvent être variables d'un département à l'autre, il y a beaucoup de contrôles sur site dans les entreprises

Pour l'instant la montée en charge est progressive (la TVA des douanes est transférée aux SIE depuis le 1/1/2022)
La DDFIP gère le flux et ne gère pas le stock

suppression et implantation des emplois catégorie B

service	résidence	Emplois supprimés	Implantation emplois DGDDI
CSRH	Arras	1	
EDR	Arras	3	
PCE	Bruay la Buissière Boulogne	1 1	
PCRP	Bruay la Buissière	1	
SPF-E	Arras Bethune Boulogne	1 1 1	
SIE	Béthune Montreuil Calais Lens St Omer	1 1 1 	1 1 2 1 1
SIP	Arras Boulogne Calais Béthune Bruay Henin-B Lens	2 2 1 1 0 1 1	
SGC	Saint Omer Bruay	1 1	
trésoreries	Heuchin-Pernes Marquise	1 1	
Pairie départementale	Arras	1	
	TOTAL	**-26**	**+6**
	Magerfip	**-20**	
	Implantation des emplois B du PNCD	**+18**	
	Evolution des emplois B	**-3**	

suppression des emplois catégorie C

SERVICE	RESIDENCE	SUPPRESSION
Direction CPS-R	Arras	9
CSRH	Arras	3
SIE	Calais Saint Omer	1 1
SIP	Montreuil Saint Omer Béthune Lens Lillers	1 1 1 2 1
SGC	Hénin-Beaumont Lens Arras Béthune	1 1 1 1
TOTAL		**-24**
Implantation de l'emploi C du PNCD		**+1**
Evolution des emplois C		**-23**

récapitulatif par services

Service	**Emploi B**	**Emploi C**	**TOTAL**
direction	-4	-12	-16
PCE	-2		-2
PCRP	-1		-1
SPF E	-3		-3
SIE	3	-2	1
SIP	-8	-6	-14
SGC	-2	-4	-6
TRESORERIES	-2		-2
PAIERIE DEP.	-1		-1
TOTAL	**21**	**24**	**45**

les emplois de catégorie A

implantation d'1 emploi A au SIE de Boulogne avec le transfert de la DGDDI
suppression d'1 A avec la fermeture du CPS-R
suppression d'1 A en PCE à l'antenne de Calais
suppression d'1 emploi d'huissier et transformation d'un 2ème emploi d'huissier en emploi A direction (emplois actuellement vacants)

les emplois de catégorie A+

1 AFIPA et 1 IDIV CN sont créés pour le PNCD de Béthune

Récapitulatif transferts et suppressions

SERVICES	Localisation	suppressions				Transferts et redéploiments hors NRP			
		A+	A	B	C	A+	A	B	C
PRS	Arras							1	
Tréso CH	Lens hospitalier							1	
SGC	Arras				-1				
	Béthune			-1				-1	
	Bruay la Buissière			-1					
	Lens				-1				
	Hénin-B				-1				
	St Omer				-1				
Tréso SPL	Heuchin-Pernes			-1					
	Marquise			-1					
DIRECTION	Direction		-1					1	2
	CPS relai		-1		-9				
	CSRH			-1	-3				
	Entretien								-2
EDR	EDR Arras			-3			1	7	1
	EDR Boulogne						-1	-7	-1
IMMEUBLE	Boulogne							-1	
PNDC	Béthune	2	9	18	1				
PCE	Bruay la Buissière			-1					
	Boulogne			-1					
	Antenne de Calais		-1						
PCRP Bruay	Fiscalité patrimoniale			-1					
PELP	Arras						1		
PTGC	Arras						-1		
SIP	Arras			-2					
	Boulogne			-1	-1				
	Béthune			-1	-1				
	Calais			-1					
	Lens			-1	-2				
	Lillers				-1				
	Montreuil				-1				
	Saint Omer				-1				
	Hénin Beaumont			-1					
SIE	Boulogne		1						
	Calais			1	0				
	Saint Omer			1	-1				
	Lens							-1	

SPF-E	Arras 1			-1					
	Béthune 1			-1					
	Boulogne 1			-1					

vote :

Point 2 : recrutement d'un gardien concierge à Béthune

un gardien concierge a été recruté sur Béthune, il a pris ses fonctions au 31/12/2021.
il sera titularisé comme agent technique à l'issue d'une période de 12 mois.
Le vote porte sur le protocole (attributions du Gardien)
contre FO Solidaire
abstention ; UNSA CFTC
info de la direction : les gardiens concierge n'ont plus d'astreinte depuis que les bâtiments sont sous alarme

Point 3 : impact sur les missions du PRS de la généralisation du BGA de MEDOC

le précédent protocole départemental de 2012 est obsolète du point de vue applicatif car il n'a pas été réactualisé après le déploiement de RSP pour les professionnels,

un nouveau périmètre du PRS :
1) regroupement de l'ensemble des contrôles fiscaux externes au PRS à compter des prises en charges de 2022,
la note 2021-09-1849 de généralisation BGA du 28 septembre 2021 décrit l'évolution technique qui consiste à transférer automatiquement au PRS les contrôles fiscaux externes pris en charge dans les SIE, selon une périodicité définie dans chaque département.
Apports du batch de gestion accéléré :
permet le transfert quotidien des dossiers vers le PRS
prévoit la sélection automatique pour transfert de toutes les créances saisies dans les SIE par voie de fiche 3950
Conséquences du bga :
transfert de toutes les prises en charge de CFE vers le PRS. Ce transfert concerne la CFE générateur ET l'ensemble du dossier RAR du SIE au nom du redevable.

2) précisions concernant les créances postérieures des procédures collectives .
Ce protocole réaffirme le principe de transfert des créances postérieures des procédures collectives des services territoriaux vers le PRS

3) présentation du protocole départemental aux équipes concernées :
une réunion s'est tenue le 24/11/2021 entre la division du recouvrement forcé, le PRS et l'ensemble des représentants des SIE,
à l'issue, les points suivants ont été actés :

- le BGA aura lieu chaque vendredi à compter du 21/01/2022
- diffusion en début d'année par le PRS d'un calendrier des dates de BGA et de de batch bimensuel
- les SIE saisiront au fil de l'eau pendant la semaine, les 3950 qu'ils auront reçues et qui seront donc transférées en fin de semaine

4) conséquences sur l'évolution de la charge du PRS :

Il n’est pas possible d’évaluer précisément le nombre de dossier potentiellement concernés. Les applications de recouvrement forcé fournissent des données en montant, en nombre de créances, nombre de dossiers mais aucune statistique ne donne de vision du nombre de dossiers comportant des créances de contrôle fiscal externe par année de prise en charge.
L’estimation a été faite à partir des chiffres des années 2019 et 2020 issus de MEDOC. Il en résulte que le montant moyen d’un **dossier de CFE s’élève à 80 000 € en droits et 118 000 € en droits et pénalités**
pour la période : janvier-octobre 2021 + novembre – décembre 2020 :
731 créances pour un montant de 29 086 133€ pour l’ensemble des SIE

impact sur les effectifs du PRS :

	Dossiers « vivants »	Nombre de dossiers par personne (4 ou 5 personnes)
2019	1170	Entre 234 et 292
2020	969	Entre 193 et 242

une moyenne de 220 dossiers vivants peut être retenue.
Sur la base de 220 dossiers par agent, la mise en oeuvre du protocole en janvier 2022 devrait se traduire par la **création d’un emploi** au PRS au cours de l’année 2022 pour affectation à l’équipe de recouvrement forcé.
Après une année de mise en oeuvre de ce protocole révisé, un bilan en sera tiré.

Questions diverses

UNSA :
<u>la trésorerie hospitalière de St Venant :</u>
Le GHT se met en place, la nouvelle directrice de l'EPSM, nommée par intérim depuis le 20 septembre 2021, est déjà directrice de l'EPSM d'Armentières, de celui des Flandres à Bailleul et Saint-André-Lez-Lille et donc du GHT... même si ces opérations sont internes au GHT, est-ce que cela ne préfigure pas d'autres changements qui pourraient impacter nos services ?
Pourriez vous apporter des informations claires sur ce sujet ? quel est le devenir de la trésorerie de St Venant ? les agents sont inquiets.
l’activité est pérenne
cela correspond à l’engagement de présence de la DDFIP sur le secteur
les établissements gérés (EPSM + 3 EPAD) sont les mêmes

<u>Localisation du PNDC :</u>
dans un premier temps ce sera dans un immeuble de la CABBALR, avenue de Paris, les locaux sont refaits à neuf
la localisation définitive : il y a un projet à proximité de la gare, au mieux ce serait pour fin 2023

<u>SPF :</u> l’accès des fichiers SPF sera effectif pour les notaires à partir du 22 mars

<u>les EDR :</u>
il y aura un groupe de travail en visio à la fin du mois

quelques chiffres sur le <u>télétravail</u> à ce jour:
842 télétravailleurs
dont 465 à 3 jours et +
le <u>télétravail</u> sous la vague omicron : les nouvelles consignes ont été diffusées vendredi à 15h